**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**Approches thérapeutiques**

**ENSEIGNEMENT supérieur de TYPE COURT**

DOMAINE : SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE

|  |
| --- |
| **CODE : 94 90 10 U34 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER -RÉSEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **Approches thérapeutiques** **ENSEIGNEMENT** **SUPERIEUR DE TYPE COURT** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette unité d’enseignement vise, à permettre à l’étudiant d’acquérir les éléments de base de diverses approches thérapeutiques, d’en identifier les référents théoriques afin de pouvoir participer de façon critique au processus thérapeutique développé par l’institution où il est inséré.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

*Dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d’une ou plusieurs mises en situation et/ou d’analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie,*

*au travers d’épreuves écrites ou orales,*

* énoncer les caractéristiques des grands courants de pensée en les situant dans leur contexte sociétal, culturel et historique ;
* présenter l’apport d’auteur choisi parmi ceux abordés dans la formation, à l’un de ces courants ;
* repérer, dans des situations cliniques, les notions essentielles vues aux cours y compris celle du double diagnostic.

*face à une situation relevant du domaine de la psychopathologie, dans le cadre du travail en interdisciplinarité, dans le respect du prescrit légal en vigueur et de la déontologie propre à sa fonction et au secteur :*

* rédiger une synthèse de type professionnel de cette situation reprenant le projet et le contexte personnel du (des) bénéficiaire(s), le projet pédagogique et/ou thérapeutique du bénéficiaire, le contexte institutionnel, les différents acteurs qui interviennent autour du bénéficiaire ;
* poser des hypothèses d’analyse et de travail ;
* positionner ses hypothèses d’analyse et de travail au regard de celles des autres intervenants ;
* étayer ses hypothèses d’analyse et de travail en lien avec les référents théoriques opportuns.
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite des unités d’enseignement suivantes :

* « Eléments de base de psychologie et de psychopathologie », code 9490 01 U34 D2
* « Activités professionnelles de formation : Bachelier de spécialisation : Psychopathologie - Niveau 1 », code 9490 02 U34 D2
1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable,**

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers d’une ou plusieurs mises en situation et/ou d’analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

* de présenter les aspects et dimensions thérapeutiques d’un grand courant envisagé au cours ;
* d’établir un lien argumenté entre la situation clinique et les concepts et outils théoriques abordés, y compris ceux relatifs à la neurobiologie et à la pharmacologie ;
* de poser une réflexion critique sur les concepts et outils théoriques abordés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

* la richesse de l’argumentation critique,
* la présence d’une réflexion éthique,
* la capacité de l’étudiant à établir, avec rigueur et précision, des liens complémentaires à d’autres théories que celles abordées lors des activités d’enseignement.
1. **PROGRAMME**

L’étudiant sera capable,

*dans le cadre de sa fonction et de son rôle, au travers de mises en situation et d’analyse de situations professionnelles relevant du domaine de la psychopathologie :*

* 1. **en « Approches thérapeutiques »,**
* d’identifier et d'analyser les éléments communs à toute approche psychothérapeutique (thérapeute, patient ou bénéficiaire, relation thérapeutique, théorie, méthode, cadre…) ;
* d’identifier, d’analyser et de comparer les aspects et dimensions thérapeutiques des grands courants (psychanalyse, thérapie cognitivo-comportementale, thérapie systémique et familiale, psychothérapie institutionnelle…) ;
* de présenter succinctement diverses thérapies se fondant sur l’approche corporelle (psychothérapies à médiation corporelle, thérapie psychomotrice…) et de voir l’intérêt d’y recourir en tenant compte des fondements corporels et émotionnels de la construction psychique de la personne en fonction du contexte psychosocial et culturel ;
* de repérer les signes de présence possible de troubles organiques derrière une symptomatologie psychique ;
* d'identifier, en fonction des éléments théoriques vus au cours, les pratiques thérapeutiques privilégiées au sein du contexte institutionnel dans lequel il s'insère afin de mettre en évidence l'orientation thérapeutique, son impact sur le fonctionnement organisationnel, le rôle du thérapeute, l'importance de la relation thérapeutique… ;
	1. **en « Neurobiologie »,**
* d’expliciter et d’illustrer les concepts et le vocabulaire de base de la neuro–anatomie et de la neurophysiologie ;
* d’appréhender dans une vision globale les dimensions neurobiologiques, cognitives, émotionnelles et corporelles du développement ;
* de distinguer les champs respectifs de la neurologie et de la psychiatrie ainsi que leurs éventuelles zones de recouvrement ;
* de prendre en compte l’hypothèse opérationnelle de l’occultation de maladies organiques par les symptômes de la maladie mentale ou du handicap ;
	1. **en « Questions de pharmacologie »,**
* de décrire les grandes classifications de médicaments utilisés particulièrement en psychiatrie au regard des pathologies nécessitant leur emploi ;
* de prendre en compte l'incidence des effets secondaires à court et à long terme liés à la médication ;
* d’identifier, y compris dans leurs rapports aux différents cadres sociaux et culturels, les enjeux et les conséquences de la place du médicament comme outil thérapeutique.
1. **CHARGE DE COURS**

Un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| * 1. **Dénomination du cours**
 | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes** |
| Approches thérapeutiques | CT | B |  48 |
| Neurobiologie | CT | B |  16 |
| Questions de pharmacologie | CT | B |  12 |
| * 1. **Part d’autonomie**
 | P |  19 |
| **Total des périodes** |  |  **95** |